



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/129
17 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 15 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la traduction anglaise d'une note verbale, datée du 22 janvier 2000, adressée à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hadi NEJAD-HOSSEINIAN

ANNEXE

Note verbale datée du 22 janvier 2000, adressée à l'ambassade
de la République d'Iraq à Téhéran par le Ministère des affaires
étrangères de la République islamique d'Iran

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran et a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit.

D'après un rapport reçu des autorités iraniennes compétentes, quatre individus armés se trouvant à bord d'une embarcation iraquienne de couleur grise, ayant pénétré dans les eaux territoriales iraniennes (près du fleuve Bahmanshir), ont roué de coups les occupants d'un bateau de pêche iranien et ont volé tous leurs effets ainsi que le moteur du bateau.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran rappelle que, à propos de cas analogues, il a fait part à plusieurs reprises, par voie de notes verbales ainsi que dans le cadre de réunions bilatérales entre les responsables intéressés des Ministères des affaires étrangères des deux pays, de sa vive préoccupation aux autorités de la République d'Iraq devant l'intensification de ces agressions et leurs conséquences néfastes. Toutefois, malgré les efforts que la République islamique d'Iran n'a cessé de déployer pour réduire la tension et rétablir la sécurité et la paix dans la région – allant même parfois jusqu'à fermer les yeux sur l'incursion illégale de pêcheurs iraquiens dans ses eaux territoriales – le Gouvernement iraquien n'a malheureusement pas, à ce jour, adopté de mesures sérieuses et efficaces pour empêcher que ces agressions se reproduisent et se poursuivent.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran proteste vivement une fois de plus contre ce type d'agression et, tout en le mettant en garde contre les conséquences que pourrait avoir la poursuite de ces agissements, tient le Gouvernement de la République d'Iraq responsable de toutes répercussions négatives qui pourraient en résulter.
